

CONCOURS PHOTO 2017

Salle Balène à Figeac

Du dimanche 5 mars au dimanche 12 mars 2016.

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 - Thème.

Arbre source de vie, au fil des saisons.

Article 2 – Esprit.

Ce prix est destiné à promouvoir de nouveaux talents parmi les photographes. Il permettra de les faire connaître et contribuera ainsi au rayonnement de cette discipline.

Article 3 – Conditions de participation.

Le Concours est ouvert à tous les artistes amateurs résidant en France, sans conditions d'âge. Les Lions ne sont pas admis à y participer.

Article 4 – Présentation des œuvres.

Technique : Noir et blanc ou couleur.

Format : Sur support rigide (type carton plume épaisseur 10mm.) taille de la photo 30X40 ou 30X45.

Sous cadre 30X40 ou 40X50 avec marie-louise, passe partout ou non. La photo ne doit pas dépasser 30cmX45cm.

Les œuvres sans cadre seront déposées avec un système d'accrochage autocollant, type anneau.

Nombre : 3 œuvres maximum par candidat.

La présentation des œuvres sera anonyme

Article 5 – Inscription et Dépôt des œuvres.

Le candidat devra remettre ses photos et ses fiches d'inscription (une fiche d'inscription par photo) dûment remplies et complétées :
4, rue d'Aujou 46100 Figeac, 1° étage (ascenseur). Si problème, s'adresser : **Agence Fitour** à côté.

Dates et horaires des dépôts :

Du dimanche 26 février au jeudi 2 mars de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

En cas de problème particulier appeler :

05-65-34-13-57 ou 06-86-79-14-15 ou 06-19-56-35-56.

Frais de participation forfaitaire par photographe: 10 € (gratuit pour les <18 ans)

Des fiches d'inscription sont disponibles à Figeac chez Optic 2000 rue Gambetta, chez Essentiel Audition rue Gambetta, chez ALLIANZ, rue d'Aujou, chez FITOUR, rue d'Aujou, chez tous les photographes de la ville ou sur simple demande à rigaud.j2@gmail.com. Tel. 06-19-56-35-56.

Article 6 – Jury

Le Jury sera composé d'un ou plusieurs photographes professionnels, d'une ou plusieurs personnes qualifiées et d'un ou plusieurs membres du Lions Club de Figeac. Les membres de la commission photo ne peuvent pas faire partie du Jury. En cas d'égalité, le plus jeune participant sera désigné lauréat.

Les décisions du Jury seront sans appel.

Article 7 – Attribution des Prix

Seules les œuvres respectant le règlement pourront participer au Concours. Seront jugées : les qualités artistiques, la créativité, les qualités techniques.

Article 8 – Les Prix :

Le 1° prix du Jury : 150 €.

Le 2° prix du Jury : 100 €.

Le 3° prix du Jury : 75 €.

Un prix jeune talent sera attribué au 1° candidat jeune (<18 ans).

Le prix du public : 100 €.

Article 9 – Droit d'auteur

Chaque participant, autorise le Lions Club de Figeac à utiliser gratuitement son œuvre, primée ou non, à des fins de promotion de ses actions. Il déclare sur l'honneur que son droit d'auteur n'a fait à ce jour l'objet d'aucune autre convention et qu'il demeure libre d'en disposer.

Le fait de participer à ce concours, implique l'acceptation du présent règlement.

L'ensemble des photos du concours sera visible

Salle Balène à Figeac

Du dimanche 5 mars au dimanche 12 mars 2016

De 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 19h00.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le dimanche 5 mars à 12h00 salle Balène.

La remise des prix aura lieu le dimanche 12 mars à 12h00 salle Balène

Le Lions Club de Figeac.